

CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION ALL STAR GAME PR M/F

ART 1 - Le Comité de BasketBall du Maine-et-Loire siégeant au 6 rue Pierre de Coubertin aux Ponts de Cé, organise une épreuve dite "ALL STAR GAME" réservée aux équipes seniors masculines et féminines qui disputent les championnats départementaux Pré-Régionaux.

ART 2 - Le Comité Départemental de BasketBall confie l'organisation matérielle au groupement sportif qui posera sa candidature et qui assure le respect des différents articles de ce cahier des charges.

ART 3 - Les candidatures motivées par le-la Président-e, signées de sa main, devront être envoyées au Secrétaire Général au plus tard le 31 octobre 2024 (cachet de la Poste faisant foi). Celles-ci seront étudiées lors d'une réunion de Bureau. Les groupements sportifs seront retenus sur décision de ce Bureau.

ART 4 - Les groupements sportifs qui posent leur candidature devront être affiliés à la Fédération Française de BasketBall et devront être à jour vis à vis de la comptabilité du Comité.

ART 5 - Le groupement sportif organisateur doit s'assurer de l'homologation de ses installations sportives pour les rencontres de BasketBall.

ART 6 – Le Comité Départemental de BasketBall organise les rencontres et fixe les horaires :

- 19h00 match PR F
- 21h00 match PR M

Chaque rencontre opposera 2 équipes de 10 joueur-euse-s élu-e-s par les équipes des championnats concernés.

Chaque équipe de Pré-Régionale M/F fournira à la commission sportive une photo d'équipe, les noms, numéros de maillots et postes sur le terrain des 10 joueur-euse-s composant l'équipe. **La liste et la photo d'équipe doivent correspondre obligatoirement.**

La non-transmission des informations entrainera une pénalité financière conformément les dispositions financières.

Les équipes voteront pour 10 joueur-euse-s et 2 entraîneurs selon les modalités suivantes :

- 4 intérieurs
- 4 extérieurs
- 2 meneurs
- Interdiction de voter pour des joueur-euse-s de son équipe
- Maximum de 3 joueur-euse-s de la même équipe

La commission sportive compilera tous ces votes et constituera 2 équipes de 10 joueur-euse-s + 1 entraîneur.

Chaque rencontre se jouera en 4 x 8 minutes.

À l'issue de chaque rencontre, un-e MVP sera désigné-e par les membres du Comité Directeur présents.

Un concours de tirs à 3 points aura lieu lors de cette soirée entre les 5 meilleurs spécialistes de PRF et de PRM, désignés par la commission sportive au vu des feuilles de matchs.

ART 7 - Le groupement sportif organisateur sera responsable de la table de marque (officiels de table).

ART 8 - Le groupement sportif organisateur devra fournir un photographe qui transmettra aux personnes du Comité en charge de la communication des clichés suivant un cahier des charges qui sera transmis en amont.

ART 9 - Le groupement sportif organisateur fournira deux jeux de maillots de couleurs différentes pour chaque match.

ART 10 - Le Comité Départemental prendra en charge les frais des officiels désignés par la C.D.O.

ART 11 - Lors de la manifestation, l'accès à la salle doit être libre et gratuit.

ART 12 - Le groupement sportif organisateur devra veiller à ce que les animations ne nuisent pas au bon déroulement des rencontres.

ART 13 - Le groupement sportif organisateur pourra organiser une buvette et une restauration dont les bénéfices lui reviendront en totalité.

ART 14 - Le groupement sportif organisateur organisera une collation pour les joueur-euse-s sélectionnés, les officiels et les délégués du Comité.

ART 15 – Le groupement sportif organisateur s’engage à ne pas présenter d’équipementier sportif dans l’enceinte où se déroulera cette manifestation, pour la promotion de ses produits.

ART 16 – Le groupement sportif organisateur devra prévoir une sono et un commentateur qui assurera l’animation de l’évènement.

ART 17 – Le Comité Départemental de BasketBall prendra en charge la communication de l’évènement via les réseaux sociaux et le site internet du Comité, les diverses récompenses et le maillot d’échauffement pour tous les sélectionnés.

L’affiche de l’évènement sera réalisée par le Comité et apposera le logo du groupement sportif organisateur.

ART 18 – Le Bureau Départemental de BasketBall se réserve le droit d’apporter toute modification nécessaire à ces dispositions pour la réussite de cette manifestation.

Philippe NICOLAS
Président



Marc LEGEAY
Secrétaire Général

